



PPRNP approuvé le 15 juillet 2008
 révisé/modifié le 24 novembre 2016
 sur arrêté préfectoral
 n° DDTM/SDR/2016/19-0001
 Dossier des pièces modifiées

Pour le Préfet et par délégation
 le Directeur départemental
 des territoires et de la mer

Pour le Directeur départemental
 des territoires et de la mer
 le Chef du service de l'eau et des risques

XAVIER AERTS

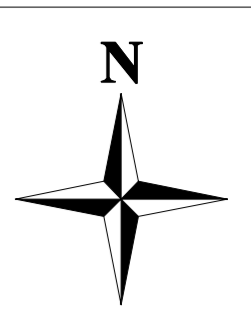


LÉGENDE

Limites communales

Niveaux d'aléas :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Autres zones inondables



**Commune de
CANET-EN-ROUSSILLON**



**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES**


**RISQUE INONDATION
ET
MOUVEMENT DE TERRAIN**

**CARTE DE L'ALÉA
INONDATION FLUVIALE
1/10 000**

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richépin SP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

PPR annulé sur ce secteur par la décision n°084210,
 en date du 17 juin 2010, du tribunal administratif de Montpellier.
 Se référer à la servitude d'utilité publique constituée par
 le plan des surfaces submersibles de la Têt,
 instauré par décret du 24 septembre 1964



MER MEDITERRANEE